



Exposé des motifs

Le Space Campus a pour objectif de regrouper les différents acteurs spatiaux au Luxembourg au sein d'un même campus afin de favoriser la croissance de ces entreprises et d'encourager l'émergence de coopérations et collaborations nouvelles, dans le but de contribuer à la mise en œuvre d'une économie luxembourgeoise du secteur spatial compétitive à échelle européenne et internationale.

Une telle infrastructure, combinée au cadre juridique spatial innovant du Luxembourg, constitue également un atout pour attirer des entreprises de l'écosystème spatial situées à l'étranger, ainsi que les talents nécessaires au développement de l'activité spatiale luxembourgeoise.

Le contexte géopolitique actuel, marqué par une intensification des rivalités entre puissances spatiales et par la militarisation croissante de l'espace, renforce considérablement la sensibilité des activités liées aux objets spatiaux. Ces infrastructures jouent désormais un rôle essentiel dans la surveillance, les communications sécurisées, la gestion des crises et la protection des intérêts stratégiques des États, ce qui en fait des moyens pour accroître l'autonomie technologique, mais aussi des cibles potentielles d'ingérence, d'espionnage ou de sabotage. Il est d'ores et déjà prévu que des objets spatiaux disposant d'une sensibilité sécuritaire soient testés dans le centre de test et le centre de test peut accueillir des entreprises souhaitant tester des équipements destinés à des fins de défense.

I. Contexte

Le 8 juillet 2022, le Conseil de gouvernement avait marqué son accord de principe pour la création d'un space campus réparti sur deux sites : le premier site, localisé à Belval, est destiné à héberger les activités de recherche publique liées au domaine spatial, spécifiquement l'ESRIC, le SnT et le Space Master de l'Université du Luxembourg. Le second site vise la création d'un site pour regrouper les entreprises privées du domaine spatial, ensemble avec la *Luxembourg Space Agency* ('LSA'), sur le site de la Poudrerie de Luxembourg à Kockelscheuer.

Le Space Campus à Kockelscheuer prévoit la construction d'un centre de test dans un bâtiment dédié, équipé d'éléments techniques spécifiques, telles des salles blanches, et de moyens de tests.

Le présent projet de loi a pour objet d'autoriser le Gouvernement à financer la location et l'exploitation du centre de test spatial du Space Campus.

II. Description du projet

1. Description générale

Le centre de test du Space Campus facilitera l'innovation locale en réduisant les délais dans le développement de nouvelles technologies puisque les entreprises pourront réduire les temps et risques liés au transport des satellites ou de leurs composants.

Le centre de test comprendra les éléments suivants :

- moyens de test adaptés aux besoins de l'écosystème (shaker tables, caissons à vide thermique (TVAC), chambre acoustique réverbérante (RAC), chambres pour tests de radiofréquences, ...) ;



- surfaces spécialisées pour accueillir les moyens de test et assurer la circulation des objets testés, y compris salles blanches ;
- espaces de bureaux sécurisés.

2. Considérations sécuritaires

Certains objets spatiaux présentent des besoins de sécurité particulièrement élevés, tant en matière de protection physique que de confidentialité technologique. Leur développement, leur intégration et leur exploitation impliquent des données sensibles, des technologies duales et des capacités stratégiques pouvant avoir un impact direct sur la sécurité nationale. Ces activités requièrent un environnement immobilier strictement sécurisé, dont la localisation et les caractéristiques ne peuvent être substituées par des infrastructures ordinaires.

Le contexte géopolitique actuel, marqué par une intensification des rivalités entre puissances spatiales et par la militarisation croissante de l'espace, renforce considérablement la sensibilité des activités liées aux objets spatiaux. Ces infrastructures jouent désormais un rôle essentiel dans la surveillance, les communications sécurisées, la gestion des crises et la protection des intérêts stratégiques des États, ce qui en fait des moyens pour accroître l'autonomie technologique, mais aussi des cibles potentielles d'ingérence, d'espionnage ou de sabotage.

Il est d'ores et déjà prévu que des objets spatiaux disposant d'une sensibilité sécuritaire soient testés dans le centre de test. En conséquence, le centre de test a été conçu de manière à satisfaire aux exigences de sécurité de niveau secret.

Ceci est essentiel pour permettre d'accueillir des entreprises ayant des besoins spécifiques, et répondre ainsi à la demande d'une partie de l'écosystème spatial luxembourgeois d'avoir accès à ce type d'infrastructures sécurisées.

III. Modalités de réalisation

1. Bâtiment du centre de test

Le centre de test sera localisé sur le Space Campus, au ParcLuxite, à Kockelscheuer.

La parcelle visée est propriété de Poudrerie du Luxembourg qui l'a mise à disposition du constructeur par le biais d'un bail emphytéotique d'une durée de 35 ans qui peut être prorogée.

Le centre de test sera construit par un constructeur expérimenté, et l'Etat le prendra en location pour une durée fixe de 9 ans, renouvelable pour une durée de 9 ans. Si après cette première durée de 9 ans, l'une des deux parties mettait fin au bail, l'autre partie sera redevable d'une indemnité de résiliation équivalent à 72 mois de loyer. Cette clause s'explique par l'investissement conséquent que tant l'Etat que le constructeur réaliseront dans le centre de test.

L'Etat financera l'acquisition des moyens de test du centre, au travers d'une société anonyme à créer détenue à 100% par l'Etat (voir développements plus bas).

Par ailleurs, compte tenu de l'importance de préserver la sécurité des informations, il est prévu que l'Etat bénéficie pendant 35 ans d'un droit de préemption en cas de cession envisagée de l'immeuble



ou des titres de la société le détenant. Des clauses de confidentialité sont également imposées au constructeur et devront s'étendre à tous les tiers susceptibles d'avoir accès à des informations relatives à l'immeuble.

2. Exploitation du centre de test

La gouvernance du centre de test vise à assurer un fonctionnement optimal et une rentabilité du centre dans les délais les plus brefs par un gestionnaire. Ce gestionnaire, en l'occurrence au travers d'une société anonyme à créer, supervise l'organisation, le bon fonctionnement et la sécurité (physique et de l'information) de l'ensemble des activités de test réalisées sur le site. Il planifie et coordonne l'utilisation des infrastructures, garantit la conformité des procédures, veille au respect des normes de qualité et de sécurité, et assure la disponibilité des équipements. Il encadre les équipes techniques, gère la logistique des campagnes de tests et sert d'interlocuteur principal entre les utilisateurs du centre, les partenaires et la direction. Enfin, il est responsable du suivi des résultats, de la documentation et de l'amélioration continue des processus du centre.

Le centre de test sera exploité par une société anonyme à créer, qui sera détenue à 100% par l'Etat. La société anonyme à constituer achètera les moyens de test du centre.

Un expert dans le domaine des centres de test spatiaux a élaboré une étude élaborant le concept du centre de test et qui comprend, sur base des besoins de l'écosystème spatial local, un business plan. Il est prévu qu'à partir de l'année 2029, le centre de test soit rentable.

IV. Aspects financiers (*chiffres arrondis au millième supérieur*)

Le coût total du projet de loi s'élève à 195 507 000 euros pour l'Etat, répartis comme suit :

1. Loyer

Le coût total de la prise en location du centre de test par l'Etat s'élève à 81 784 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise. Ce coût est réparti comme suit :

- Le loyer afférent aux surfaces de test prises en location pour 9 ans, s'élevant à 42 091 000 euros, y inclus une indemnité de résiliation de 72 mois de loyer s'élevant à 30 773 000 euros, pour un montant total de 72 864 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise.
- Loyer afférent aux espaces de bureaux sécurisés pris en location pour 9 ans pour un total de 8 921 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise.

Selon la clause standard de l'Etat relative à l'adaptation du loyer, une augmentation des prix reflétée par l'indice des prix de la construction peut être répercutée une fois tous les trois ans à partir du commencement du paiement du loyer, à hauteur de 75%. L'hypothèse standard, qui repose sur l'évolution historique de cet indice, est que l'indice augmente d'environ 13% tous les 3 ans. Ainsi, dans l'hypothèse d'un commencement de paiement en 2028, le premier ajustement de loyer se ferait en 2031 sur base du montant de loyer de base reflétant une augmentation de 10% avec une date de début de revalorisation en 2026. Par conséquent, le coût total de loyer repris ici prend en compte l'hypothèse d'une augmentation de 10% du loyer tous les trois ans.



2. Coûts d'équipement et de sécurisation

L'Etat pendra à sa charge les coûts visant à adapter le centre de test à ses besoins, et qui comprennent les coûts de premier équipement locatif et les coûts d'adaptations afin de garantir que le centre de test réponde aux exigences de sécurité décrites plus haut, exigences centrales au projet. Le montant total de ces coûts s'élève à 46 986 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise, aux conditions économiques de 2026. Ce coût est réparti comme suit :

- Premier équipement locatif pour les surfaces de test, comportant notamment les coûts liés à la mise en place de l'infrastructure et des techniques spéciales nécessaires à la création des espaces dits « salles blanches » : 34 628 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise, répartis comme suit :
 - 34 628 000 euros pour 2027,
 - 100 euros pour 2028.
- Premier équipement locatif et coûts d'infrastructure pour les bureaux sécurisés, comprenant entre autres des salles équipées de cages Faraday et des gaines de communication renforcées : 10 290 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise, composé de (i) 2 520 000 euros de coûts d'équipement locatif et (ii) 7 771 000 euros de coûts d'infrastructure de sécurité des bureaux, répartis comme suit :
 - 10 290 000 euros pour 2027,
 - 100 euros pour 2028.
- Coûts afférents à la sécurité du site du Centre de test, comprenant une guérite extérieure, un système de protection vidéo extérieure et des projecteurs pour un éclairage extérieur : 2 068 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise, répartis comme suit :
 - 2 068 000 euros pour 2027,
 - 100 euros pour 2028.

Notons que les prix ci-dessus sont des prix estimatifs. Le constructeur devra solliciter pour chaque position non sensible, dans la mesure où il existe plusieurs prestataires, trois offres et faire valider le choix de l'offre par le Ministère des Finances ou le Ministère de l'Économie.

3. Capitalisation de la société anonyme à créer

Comme indiqué plus haut, le centre de test sera exploité par une société anonyme à créer, qui sera détenue à 100% par l'Etat. Les besoins en capitalisation en 2027 de cette société à créer sur les premières années de son existence sont estimés à 11 679 000 €, taxe sur la valeur ajoutée comprise, aux conditions économiques de 2026.

De plus, la société anonyme effectuera l'acquisition des moyens de test du centre. Le coût estimé des moyens de test s'élève à un total de 55 060 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise, aux conditions économiques de 2026. Ce montant inclut un montant « divers » de 3 000 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise, pour couvrir notamment les frais d'installation pour intégrer certains moyens de test (RAC, caisson à vide thermique) dans la structure du bâtiment au cours de la phase de construction du bâtiment.



Il est anticipé que ce montant sera réparti sur les exercices 2027 et 2028, comme suit :

- 44 648 000 euros pour 2027,
- 10 412 000 euros pour 2028.

Au total, la société anonyme à créer devra donc être capitalisée à hauteur de 66 738 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise, aux conditions économiques de 2026.

Le détail de ces montants et leur répartition par année est repris dans la fiche financière annexée.



Projet de loi autorisant le Gouvernement à financer la location et l'exploitation d'un centre de test sur le Space Campus à Kockelscheuer

Texte du projet

Nous Guillaume, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Le Conseil d'État entendu ;

Vu l'adoption par la Chambre des Députés ;

Vu la décision de la Chambre des Députés du et celle du Conseil d'État du ... portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1^{er}.

Le Gouvernement est autorisé à financer les dépenses relatives à la location d'un centre de test sur le Space Campus sis à Kockelscheuer.

Les dépenses de coûts de loyer occasionnées par la présente loi ne peuvent dépasser le montant global de 81 784 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise, pour une durée de neuf ans.

Art. 2.

Le Gouvernement est autorisé à financer les dépenses relatives au premier équipement et à l'exploitation d'un centre de test sur le Space Campus sis à Kockelscheuer. Ces dépenses, qui ne peuvent dépasser le montant global de 113 723 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise, aux conditions économiques de 2026, se répartissent comme suit :

- 1° 46 986 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise, pour le premier équipement locatif et la sécurisation du centre de test, et
- 2° 66 738 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise, de participation dans le capital d'une société anonyme à créer, détenue à 100% par l'Etat, afin d'exploiter le centre de test.

Art. 3.

Les dépenses occasionnées par la présente loi sont à charge du budget de l'Etat.



Commentaire des articles

Ad Article 1^{er}

L'article 1^{er}, premier alinéa de la loi en projet autorise le Gouvernement à financer les dépenses relatives à la location d'un centre de test qui sera localisé sur le Space Campus à Kockelscheuer.

L'alinéa 2 de cet article fixe le montant global maximal de ce financement à 81 784 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise pour une durée de 9 ans. Ce montant se décompose comme suit :

- Loyer afférent aux surfaces de test s'élevant à un montant total de 72 864 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise, y inclus une indemnité de résiliation de 72 mois de loyer,
- Loyer afférent aux espaces de bureaux sécurisés s'élevant à un montant total de 8 921 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise.

Selon la clause standard de l'Etat relative à l'adaptation du loyer, une augmentation des prix reflétée par l'indice des prix de la construction peut être répercutée une fois tous les trois ans à partir du commencement du paiement du loyer, à hauteur de 75%. L'hypothèse standard, qui repose sur l'évolution historique de cet indice, est que l'indice augmente d'environ 13% tous les 3 ans. Ainsi, dans l'hypothèse d'un commencement de paiement en 2028, le premier ajustement de loyer se ferait en 2031 sur base du montant de loyer de base reflétant une augmentation de 10% avec une date de début de revalorisation en 2026. Par conséquent, le coût total de loyer repris ci-avant prend en compte l'hypothèse d'une augmentation de 10% du loyer tous les trois ans.

Ad Article 2

L'article 2, premier alinéa de la loi en projet autorise le Gouvernement à financer les dépenses relatives au premier équipement, à la sécurisation et à l'exploitation dudit centre de test, en précisant que le montant global maximal de ce financement est fixé à 113 723 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise, aux conditions économiques de 2026.

L'alinéa 2 clarifie la répartition de ce montant global, et indique ainsi que ce montant est réparti en deux postes. Ainsi, le point 1° concerne les coûts relatifs au premier équipement et à la sécurisation du centre de test. Les coûts d'équipement visent à adapter le centre de test aux besoins de l'Etat (par ex. cloisons amovibles, installations techniques...). Les coûts de sécurisation du centre de test, quant à eux, visent à garantir que ledit centre réponde aux exigences de sécurité de niveau secret, condition sine qua non de la pertinence du centre de test pour les besoins souverains du Luxembourg, tant de l'Etat que des opérateurs.

Le montant global des coûts afférents au point 1° s'élève à 46 986 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise, aux conditions économiques de 2026, répartis comme suit :

- Premier équipement locatif pour les surfaces de test, comportant notamment les coûts liés à la mise en place de l'infrastructure et des techniques spéciales nécessaires à la création des espaces dits « salles blanches » : 34 628 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise ;
- Premier équipement locatif et coûts d'infrastructure pour les bureaux sécurisés, comprenant entre autres des salles équipées de cages Faraday et des gaines de communication renforcées :



10 290 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise, composé de (i) 2 520 000 euros de coûts d'équipement locatif et (ii) 7 771 000 euros de coûts d'infrastructure de sécurité des bureaux ;

- Coûts afférents à la sécurité du site du Centre de test, comprenant une guérite extérieure, un système de protection vidéo extérieure et des projecteurs pour un éclairage extérieur : 2 068 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise.

Le point 2° concerne la capitalisation de la société anonyme qui devra être créée pour exploiter le centre de test. Ladite société sera détenue à 100% par l'Etat. Le montant global des coûts afférents au point 2° s'élève à 66 738 000 euros. Ce montant inclut le coût d'acquisition, par la société anonyme, des moyens de test du centre pour le compte de l'Etat, lequel s'élève à 55 060 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise, aux conditions économiques de 2026. Le montant global du point 2° se décompose comme suit :

- Capitalisation de la société anonyme à créer : 11 679 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise. Ce montant a été estimé sur base d'une étude indépendante de manière à couvrir les besoins en capitaux de la société pour son activité sur les premières années de son existence.
- Acquisition des moyens de test : 55 060 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise, répartis comme suit :
 - Coût estimé des moyens de test : 52 060 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise.
 - Divers : 3 000 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise. Ce montant inclus les frais d'installation du constructeur pour intégrer les moyens de test (RAC, Chambre TVAC 1) au cours de la phase de construction du bâtiment, s'élevant à 2 767 050 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise.

Ad Article 3

Cet article détermine que les frais occasionnés par le présent projet de loi sont à charge du budget de l'Etat.



Fiche financière

(art. 79 de la loi du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat)

Le présent projet de loi vise à autoriser le Gouvernement à financer la location et l'exploitation du centre de test spatial du Space Campus.

Le montant global des dépenses occasionnées par le présent projet de loi s'élève à **195 508 000** euros TVAC (arrondi au premier millième supérieur), réparti comme suit :



| FICHE FINANCIERE | | | | | | | | | | |
|---------------------------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|
| Location Centre de test | | | | | | | | | | TOTAL |
| Année | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | |
| | 2028 | 2029 | 2030 | 2031 | 2032 | 2033 | 2034 | 2035 | 2036 | |
| Loyer | 5 137 017 | 5 137 017 | 5 137 017 | 5 650 719 | 5 650 719 | 5 650 719 | 6 215 791 | 6 215 791 | 6 215 791 | 51 010 579 |
| <i>Dont espaces de test</i> | <i>4 238 700</i> | <i>4 238 700</i> | <i>4 238 700</i> | <i>4 662 570</i> | <i>4 662 570</i> | <i>4 662 570</i> | <i>5 128 827</i> | <i>5 128 827</i> | <i>5 128 827</i> | <i>42 090 291</i> |
| <i>Dont surfaces de bureaux</i> | <i>898 317</i> | <i>898 317</i> | <i>898 317</i> | <i>988 149</i> | <i>988 149</i> | <i>988 149</i> | <i>1 086 964</i> | <i>1 086 964</i> | <i>1 086 964</i> | <i>8 920 288</i> |
| | | | | | | | | | | |
| Résiliation | | | | | | | | | | |
| Année | 2037 | | | | | | | | | |
| Indemnité | 30 772 962 | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| Sous-total loyer TVAC | | | | | | | | | | 81 783 541 |



| Coûts d'infrastructure et premier équipement | | | | | | | | | | | | |
|--|------------|-------------------|-------------------|------------|------------|------|------|------|------|------|------|--------------------|
| | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | 2031 | 2032 | 2033 | 2034 | 2035 | 2036 | TOTAL |
| Surfaces de test | | 34 627 606 | 100 | | | | | | | | | 34 627 706 |
| Bureaux sécurisés | | 10 289 924 | 100 | | | | | | | | | 10 290 024 |
| Sécurité site | | 2 067 899 | 100 | | | | | | | | | 2 067 999 |
| Sous-total coûts d'infrastructure TVAC | | 46 985 429 | 300 | | | | | | | | | 46 985 729 |
| Prise de participation dans la société anonyme à constituer | | | | | | | | | | | | |
| | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | 2031 | 2032 | 2033 | 2034 | 2035 | 2036 | TOTAL |
| Charges d'exploitation | 100 | 11 678 186 | 100 | 100 | 100 | | | | | | | 11 678 586 |
| Moyens de test à acheter par la S.A. | | 44 647 320 | 10 411 830 | | | | | | | | | 55 059 150 |
| Sous-total participation S.A. TVAC | 100 | 56 325 506 | 10 411 930 | 100 | 100 | | | | | | | 66 737 736 |
| Grand Total TVAC | | | | | | | | | | | | 195 507 005 |



FICHE D'ÉVALUATION D'IMPACT MESURES LÉGISLATIVES, RÉGLEMENTAIRES ET AUTRES



La présente page interactive nécessite au minimum la version 8.1.3 d'Adobe Acrobat® Reader®. La dernière version d'Adobe Acrobat Reader pour tous systèmes (Windows®, Mac, etc.) est téléchargeable gratuitement sur le site de [Adobe Systems Incorporated](https://www.adobe.com/fr/acrobat/reader-main.html).

1. Coordonnées du projet

| | | | |
|--|--|------------|--------------------------|
| Intitulé du projet : | Projet de loi autorisant le Gouvernement à financer la location et l'exploitation d'un centre de test sur le Space Campus à Kockelscheuer | | |
| Ministre initiateur : | Le Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme | | |
| Auteur(s) : | Michèle Bley | | |
| Téléphone : | 247-84166 | Courriel : | michèle.bley@eco.etat.lu |
| Objectif du projet : | Le présent projet de loi a pour objet le financement de la location et de l'exploitation du centre de test sur le Space Campus à Kockelscheuer | | |
| Autre(s) Ministère(s) / Organisme(s) / Commune(s) impliqué(e)(s) : | Ministère des Finances, Ministère d'Etat | | |
| Date : | 20/03/2026 | | |

2. Objectifs à valeur constitutionnelle

Le projet contribue-t-il à la réalisation des objectifs à valeur constitutionnelle ? Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez sélectionner les objectifs concernés et veuillez fournir une brève explication dans la case «Remarques» indiquant en quoi cet ou ces objectifs sont réalisés :

- Garantir le droit au travail et veiller à assurer l'exercice de ce droit
- Promouvoir le dialogue social
- Veiller à ce que toute personne puisse vivre dignement et dispose d'un logement approprié
- Garantir la protection de l'environnement humain et naturel en œuvrant à l'établissement d'un équilibre durable entre la conservation de la nature, en particulier sa capacité de renouvellement, ainsi que la sauvegarde de la biodiversité, et satisfaction des besoins des générations présentes et futures
- S'engager à lutter contre le dérèglement climatique et œuvrer en faveur de la neutralité climatique
- Protéger le bien-être des animaux
- Garantir l'accès à la culture et le droit à l'épanouissement culturel
- Promouvoir la protection du patrimoine culturel
- Promouvoir la liberté de la recherche scientifique dans le respect des valeurs d'une société démocratique fondée sur les droits fondamentaux et les libertés publiques

Remarques :



3. Mieux légiférer

1) Chambre(s) professionnelle(s) à saisir / saisi(e)s pour avis ¹:

- Chambre des fonctionnaires et employés publics
 Chambre des salariés
 Chambre des métiers
 Chambre de commerce
 Chambre d'agriculture

¹ Veuillez indiquer la/les Chambre(s) professionnelle(s) saisie(s) du projet sous rubrique suite à son approbation par le Conseil de gouvernement.

2) Autre(s) partie(s) prenante(s) (organismes divers, citoyens, ...) à saisir / saisi(e)s pour avis : Oui Non

Si oui, laquelle / lesquelles :

Remarques / Observations :

Les entreprises et organismes de recherche publics actifs dans le secteur spatial ont été consultés afin de garantir la pertinence des infrastructures à mettre en oeuvre dans le centre de test

3) En cas de transposition de directives européennes, le principe « la directive, rien que la directive » est-il respecté ? Oui Non N.a. ²

Si non, pourquoi ?

4) Destinataires du projet :

- Entreprises / Professions libérales : Oui Non
- Citoyens : Oui Non
- Administrations : Oui Non

5) Le principe « Think small first » est-il respecté ? Oui Non N.a. ²
(c.-à-d. des exemptions ou dérogations sont-elles prévues suivant la taille de l'entreprise et/ou son secteur d'activité ?)

Remarques / Observations :

6) Le projet contribue-t-il à la simplification administrative, notamment en supprimant ou en simplifiant des régimes d'autorisation et de déclaration existants, en réduisant les délais de réponse de l'administration, en réduisant la charge administrative pour les destinataires ou en améliorant la qualité des procédures ou de la réglementation ? Oui Non

Remarques / Observations :

7) Le projet en question contient-il des dispositions spécifiques concernant la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel ? Oui Non N.a. ²

Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il ?



8) **Y a-t-il un besoin en formation du personnel de l'administration concernée ?** Oui Non N.a. ²

Si oui, lequel ?

Remarques / Observations :

² N.a. : non applicable.

4. Digitalisation et données

9) **Y a-t-il une nécessité d'adapter un système informatique auprès de l'État (e-Government ou application back-office)** Oui Non

Si oui, quel est le délai pour disposer du nouveau système ?

10) **Le projet tient-il compte du principe « digital by default » (priorisation de la voie numérique) ?** Oui Non

11) **Le projet crée-t-il une démarche administrative qui nécessite des informations ou des données à caractère personnel sur les administrés ?** Oui Non

Si oui, ces informations ou données à caractère personnel peuvent-elles être obtenues auprès d'une ou plusieurs administrations conformément au principe «Once only» ?

12) **Le projet envisage-t-il la création ou l'adaptation d'une banque de données ?** Oui Non

5. Égalité des chances (à remplir pour les projets de règlements grand-ducaux) ³

13) **Le projet est-il :**

- principalement centré sur l'égalité des femmes et des hommes ? Oui Non

- positif en matière d'égalité des femmes et des hommes ? Oui Non

Si oui, expliquez de quelle manière :

- neutre en matière d'égalité des femmes et des hommes ? Oui Non

Si oui, expliquez pourquoi :

- négatif en matière d'égalité des femmes et des hommes ? Oui Non

Si oui, expliquez de quelle manière :

14) **Y a-t-il un impact financier différent sur les femmes et les hommes ?** Oui Non N.a. ²

Si oui, expliquez de quelle manière :

³ Pour les projets de loi, il convient de se référer au point 1 « Assurer une inclusion sociale et une éducation pour tous. » du Nohaltegkeetscheck.



6. Projets nécessitant une notification auprès de la Commission européenne

- 15) **Directive « services » : Le projet introduit-il une exigence en matière d'établissement ou de prestation de services transfrontalière ?** Oui Non N.a. ²

Si oui, veuillez contacter le Ministère de l'Economie en suivant les démarches suivantes :

<https://meco.gouvernement.lu/fr/domaines-activites/politique-europeenne/notifications-directive-services.html>

- 16) **Directive « règles techniques » : Le projet introduit-il une exigence ou réglementation technique par rapport à un produit ou à un service de la société de l'information (domaine de la technologie et de l'information)?** Oui Non N.a. ²

Si oui, veuillez contacter l'ILNAS en suivant les démarches suivantes :

<https://portail-qualite.public.lu/content/dam/qualite/publications/normalisation/2017/ilnas-notification-infolyer-web.pdf>



CHECK DE DURABILITÉ - NOHALTEGKEETSHECK



La présente page interactive nécessite au minimum la version 8.1.3 d'Adobe Acrobat® Reader®. La dernière version d'Adobe Acrobat Reader pour tous systèmes (Windows®, Mac, etc.) est téléchargeable gratuitement sur le site de [Adobe Systems Incorporated](https://www.adobe.com/fr/acrobat/reader-main.html).

Ministre responsable :

Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme

Projet de loi ou
amendement :

Projet de loi autorisant le Gouvernement à financer la location et l'exploitation d'un centre de test sur le Space Campus à Kockelscheuer

Le check de durabilité est un outil d'évaluation des actes législatifs par rapport à leur impact sur le développement durable. Son objectif est de donner l'occasion d'introduire des aspects relatifs au développement durable à un stade préparatoire des projets de loi. Tout en faisant avancer ce thème transversal qu'est le développement durable, il permet aussi d'assurer une plus grande cohérence politique et une meilleure qualité des textes législatifs.

1. Est-ce que le projet de loi sous rubrique a un impact sur le champ d'action (1-10) du 3^{ème} Plan national pour un développement durable (PNDD) ?
En cas de réponse négative, expliquez-en succinctement les raisons.
En cas de réponse positive sous 1., quels seront les effets positifs et/ou négatifs éventuels de cet impact ?
2. Quelles catégories de personnes seront touchées par cet impact ?
3. Quelles mesures sont envisagées afin de pouvoir atténuer les effets négatifs et comment pourront être renforcés les aspects positifs de cet impact ?

Afin de faciliter cet exercice, l'instrument du contrôle de la durabilité est accompagné par des points d'orientation – **auxquels il n'est pas besoin de réagir ou répondre mais qui servent uniquement d'orientation**, ainsi que par une documentation sur les dix champs d'actions précités.

1. Assurer une inclusion sociale et une éducation pour tous.

[Points d'orientation](#)
[Documentation](#)

Oui Non

Le présent projet de loi n'a pas d'impact sur l'inclusion sociale et l'éducation pour tous.

2. Assurer les conditions d'une population en bonne santé.

[Points d'orientation](#)
[Documentation](#)

Oui Non

Le présent projet de loi n'a pas d'impact la santé.

3. Promouvoir une consommation et une production durables.

[Points d'orientation](#)
[Documentation](#)

Oui Non

Le présent projet de loi n'a pas d'impact sur la promotion d'une consommation et d'une production durables.



4. Diversifier et assurer une économie inclusive et porteuse d'avenir.

[Points d'orientation](#)
[Documentation](#)

Oui Non

Le présent projet de loi vise à financer la location et l'exploitation d'un centre de test spatial localisé sur le Space Campus. Le financement de ce projet :

- s'inscrit dans la décision renouvelée en 2022 du Gouvernement de supporter le développement du secteur spatial en tant que secteur stratégique pour la diversification et la pérennisation de l'économie luxembourgeoise;
- contribuera à soutenir le développement local de l'innovation et de la R&D du secteur spatial luxembourgeois;
- contribuera à l'attraction d'entreprises et de main d'oeuvre qualifiée;
- contribuera au développement des entreprises luxembourgeoises du secteur spatial ainsi qu'à la pérennisation de leur main d'oeuvre.

5. Planifier et coordonner l'utilisation du territoire.

[Points d'orientation](#)
[Documentation](#)

Oui Non

Le présent projet de loi n'a pas d'impact sur la planification et la coordination de l'utilisation du territoire.

6. Assurer une mobilité durable.

[Points d'orientation](#)
[Documentation](#)

Oui Non

Le présent projet de loi n'a pas d'impact sur la mobilité durable.

7. Arrêter la dégradation de notre environnement et respecter les capacités des ressources naturelles.

[Points d'orientation](#)
[Documentation](#)

Oui Non

Le présent projet de loi n'a pas d'impact sur l'environnement et les ressources naturelles.

8. Protéger le climat, s'adapter au changement climatique et assurer une énergie durable.

[Points d'orientation](#)
[Documentation](#)

Oui Non

Le présent projet de loi n'a pas d'impact sur le climat, le changement climatique et l'énergie durable.

9. Contribuer, sur le plan global, à l'éradication de la pauvreté et à la cohérence des politiques pour le développement durable.

[Points d'orientation](#)
[Documentation](#)

Oui Non

Le présent projet de loi n'a pas d'impact sur le plan global ni sur le développement durable sur le plan global.

10. Garantir des finances durables.

[Points d'orientation](#)
[Documentation](#)

Oui Non

Le présent projet de loi n'a pas d'impact sur les finances durables.



| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
|----------------|-------------------------|--|---|--------------------|
| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
| 1 | | Contribue à la réduction du taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale | Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale | % de la population |
| 1 | | Contribue à la réduction du nombre de personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail | Personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail | milliers |
| 1 | | Contribue à la réduction de la différence entre taux de risque de pauvreté avant et après transferts sociaux | Différence entre taux de risque de pauvreté avant et après transferts sociaux | pp |
| 1 | | Contribue à l'augmentation du taux de certification nationale | Taux de certification nationale | % |



| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
|----------------|-------------------------|--|--|---|
| 1 | | Contribue à l'apprentissage tout au long de la vie en % de la population de 25 à 64 ans | Apprentissage tout au long de la vie en % de la population de 25 à 64 ans | % |
| 1 | | Contribue à l'augmentation de la représentation du sexe sous-représenté dans les organes de prises de décision | Représentation du sexe sous-représenté dans les organes de prises de décision | % |
| 1 | | Contribue à l'augmentation de la proportion des sièges détenus par les femmes au sein du parlement national | Proportion des sièges détenus par les femmes au sein du parlement national | % |
| 1 | | Contribue à l'amélioration de la répartition des charges de travail domestique dans le sens d'une égalité des genres | Temps consacré au travail domestique non payé et activités bénévoles | hh:mm |
| 1 | | Contribue à suivre l'impact du coût du logement afin de circonscrire le risque d'exclusion sociale | Indice des prix réels du logement | Indice 2015=100 |
| 2 | | Contribue à la réduction du taux de personnes en surpoids ou obèses | Taux de personnes en surpoids ou obèses | % de la population |
| 2 | | Contribue à la réduction du nombre de nouveaux cas d'infection au VIH | Nombre de nouveaux cas d'infection au VIH | Nb de personnes |
| 2 | | Contribue à la réduction de l'incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants | Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants | Nb de cas pour 100 000 habitants |
| 2 | | Contribue à la réduction du nombre de décès prématurés liés aux maladies chroniques pour 100 000 habitants | Nombre de décès prématurés liés aux maladies chroniques pour 100 000 habitants | Nb de décès pour 100 000 habitants |
| 2 | | Contribue à la réduction du nombre de suicides pour 100 000 habitants | Nombre de suicides pour 100 000 habitants | Nb de suicides pour 100 000 habitants |
| 2 | | Contribue à la réduction du nombre de décès liés à la consommation de psychotropes | Nombre de décès liés à la consommation de psychotropes | Nb de décès |
| 2 | | Contribue à la réduction du taux de mortalité lié aux accidents de la route pour 100 000 habitants | Taux de mortalité lié aux accidents de la route pour 100 000 habitants | Nb de décès pour 100 000 habitants |
| 2 | | Contribue à la réduction de la proportion de fumeurs | Proportion de fumeurs | % de la population |
| 2 | | Contribue à la réduction du taux de natalité chez les adolescentes pour 1 000 adolescentes | Taux de natalité chez les adolescentes pour 1 000 adolescentes | Nb de naissance pour 1 000 adolescentes |
| 2 | | Contribue à la réduction du nombre d'accidents du travail | Nombre d'accidents du travail (non mortel + mortel) | Nb d'accidents |
| 3 | | Contribue à l'augmentation de la part de la surface agricole utile (SAU) en agriculture biologique | Part de la surface agricole utile (SAU) en agriculture biologique | % de la surface agricole utile (SAU) |
| 3 | | Contribue à l'augmentation de la productivité de l'agriculture par heure travaillée | Productivité de l'agriculture par heure travaillée | Indice 2010=100 |



| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
|----------------|-------------------------|---|--|---------------------------------|
| 3 | | Contribue à la réduction d'exposition de la population urbaine à la pollution de l'air par les particules fines | Exposition de la population urbaine à la pollution de l'air par les particules fines | Microgrammes par m ³ |
| 3 | | Contribue à la réduction de production de déchets par habitant | Production de déchets par habitant | kg/hab |
| 3 | | Contribue à l'augmentation du taux de recyclage des déchets municipaux | Taux de recyclage des déchets municipaux | % |
| 3 | | Contribue à l'augmentation du taux de recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques | Taux de recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques | % |
| 3 | | Contribue à la réduction de la production de déchets dangereux | Production de déchets dangereux | tonnes |
| 3 | | Contribue à l'augmentation de la production de biens et services environnementaux | Production de biens et services environnementaux | millions EUR |
| 3 | | Contribue à l'augmentation de l'intensité de la consommation intérieure de matière | Intensité de la consommation intérieure de matière | tonnes / millions EUR |
| 4 | | Contribue à la réduction des jeunes sans emploi et ne participant ni à l'éducation ni à la formation (NEET) | Jeunes sans emploi et ne participant ni à l'éducation ni à la formation (NEET) | % de jeunes |
| 4 | | Contribue à l'augmentation du pourcentage des intentions entrepreneuriales | Pourcentage des intentions entrepreneuriales | % |
| 4 | | Contribue à la réduction des écarts de salaires hommes-femmes | Ecart de salaires hommes-femmes | % |
| 4 | | Contribue à l'augmentation du taux d'emploi | Taux d'emploi | % de la population |
| 4 | | Contribue à la création d'emplois stables | Proportion de salariés ayant des contrats temporaires | % de l'emploi total |
| 4 | | Contribue à la réduction de l'emploi à temps partiel involontaire | Emploi à temps partiel involontaire | % de l'emploi total |
| 4 | | Contribue à la réduction des salariés ayant de longues heures involontaires | Salariés ayant de longues heures involontaires | % de l'emploi total |
| 4 | | Contribue à la réduction du taux de chômage | Taux de chômage | % de la population active |
| 4 | | Contribue à la réduction du taux de chômage longue durée | Taux de chômage longue durée | % de la population active |
| 4 | | Contribue à l'augmentation du taux de croissance du PIB réel (moyenne sur 3 ans) | Taux de croissance du PIB réel (moyenne sur 3 ans) | % |



| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
|----------------|-------------------------|---|--|---|
| 4 | | Contribue à l'augmentation de la productivité globale des facteurs | Productivité globale des facteurs | Indice 2010=100 |
| 4 | | Contribue à l'augmentation de la productivité réelle du travail par heures travaillées (taux de croissance moyen sur 3 ans) | Productivité réelle du travail par heures travaillées (taux de croissance moyen sur 3 ans) | % |
| 4 | | Contribue à l'augmentation de la productivité des ressources | Productivité des ressources | Indice 2000=100 |
| 4 | | Contribue à l'augmentation de la valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière | Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion de la valeur ajoutée totale des branches | % de la VA totale |
| 4 | | Contribue à l'augmentation de l'emploi dans l'industrie manufacturière | Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total | % de l'emploi |
| 4 | | Contribue à la réduction des émissions de CO ₂ de l'industrie manufacturière | Émissions de CO ₂ de l'industrie manufacturière par unité de valeur ajoutée | % de la VA totale |
| 4 | | Contribue à l'augmentation des dépenses intérieures brutes de "Research & Development" | Niveau des dépenses intérieures brute de "Research & Development" | % du PIB |
| 4 | | Contribue à l'augmentation du nombre de chercheurs | Nombre de chercheurs pour 1 000 actifs | nb pour 1 000 actifs |
| 5 | | Contribue à la réduction du nombre de personnes confrontées à la délinquance, à la violence ou au vandalisme dans leur quartier, en proportion de la population totale | Nombre de personnes confrontées à la délinquance, à la violence ou au vandalisme dans leur quartier, en proportion de la population totale | % |
| 5 | | Contribue à la réduction du pourcentage du territoire transformé en zones artificialisées | Zones artificialisées | % du territoire |
| 5 | | Contribue à l'augmentation des dépenses totales de protection environnementale | Dépenses totales de protection environnementale | millions EUR |
| 6 | | Contribue à l'augmentation de l'utilisation des transports publics | Utilisation des transports publics | % des voyageurs |
| 7 | | Contribue à la fertilité des sols sans nuire à la qualité des eaux de surface et/ou les eaux souterraines, de provoquer l'eutrophisation des eaux et de dégrader les écosystèmes terrestres et/ou aquatiques (unité : kg d'azote par ha surface agricole utile surface agricole utile SAU)? | Bilan des substances nutritives d'azote | kg d'azote par ha surface agricole utile (SAU) |
| 7 | | Contribue à la fertilité des sols sans nuire à la qualité des eaux de surface et/ou les eaux souterraines, de provoquer l'eutrophisation des eaux et de dégrader les écosystèmes terrestres et/ou aquatiques (unité : kg de phosphore par ha surface agricole utile SAU) | Bilan des substances nutritives phosphorées | kg de phosphore par ha surface agricole utile (SAU) |
| 7 | | Contribue à une consommation durable d'une eau de robinet de qualité potable | Part des dépenses en eau dans le total des dépenses des ménages | % |



| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
|----------------|-------------------------|---|---|---------------------------------|
| 7 | | Contribue à l'augmentation du pourcentage des masses d'eau de surface naturelles ayant atteint un état écologique "satisfaisant" et des masses d'eau souterraine ayant atteint un bon état chimique | Pourcentage des masses d'eau de surface naturelles ayant atteint un état écologique "satisfaisant" et des masses d'eau souterraine ayant atteint un bon état chimique | % |
| 7 | | Contribue à l'augmentation de l'efficacité de l'usage de l'eau | Efficacité de l'usage de l'eau | m ³ /millions EUR |
| 7 | | Contribuer à une protection des masses d'eau de surfaces et les masses d'eau souterraine par des prélèvements durables et une utilisation plus efficiente de l'eau | Indice de stress hydriques | % |
| 7 | | Contribue à la préservation et/ou l'augmentation de la part de zones agricoles et forestières | Part des zones agricoles et forestières | % du territoire |
| 7 | | Contribue à l'augmentation de la part du territoire désignée comme zone protégée pour la biodiversité | Part du territoire désignée comme zone protégée pour la biodiversité | % du territoire |
| 7 | | Contribue à la protection des oiseaux inscrits sur la liste rouge des espèces menacées | Nombre d'espèces sur la liste rouge des oiseaux | Nb d'espèces |
| 7 | | Contribue à la lutte contre les espèces exotiques invasives inscrites sur la liste noire | Nombre de taxons sur la liste noire des plantes vasculaires | Nb de taxons |
| 7 | | Contribue à la favorabilité de l'état de conservation des habitats | État de conservation des habitats | % favorables |
| 8 | | Contribue à la réduction de l'intensité énergétique | Intensité énergétique | Térajoules/millions EUR |
| 8 | | Contribue à la réduction de la consommation finale d'énergie | Consommation finale d'énergie | GWh |
| 8 | | Contribue à l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie | Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie | % |
| 8 | | Contribue à la réduction de la part des dépenses énergétiques dans le total des dépenses des ménages | Part des dépenses énergétiques dans le total des dépenses des ménages | % |
| 8 | | Contribue à la réduction du total des émissions de gaz à effet de serre | Total des émissions de gaz à effet de serre | millions tonnes CO ₂ |
| 8 | | Contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre hors système d'échanges de quotas d'émission (SEQE) | Émissions de gaz à effet de serre hors système d'échanges de quotas d'émission (SEQE) | millions tonnes CO ₂ |
| 8 | | Contribue à la réduction de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre | Intensité des émissions de gaz à effet de serre | kg CO ₂ / EUR |
| 9 | | Contribue à l'augmentation de l'aide au développement - Éducation | Aide au développement - Éducation | millions EUR |



| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
|----------------|-------------------------|--|---|--------------------------------------|
| 9 | | Contribue à l'augmentation de l'aide au développement - Agriculture | Aide au développement - Agriculture | millions EUR (prix constant 2016) |
| 9 | | Contribue à l'augmentation de l'aide au développement - Santé de base | Aide au développement - Santé de base | millions EUR (prix constant 2016) |
| 9 | | Contribue à l'augmentation de la part des étudiants des pays en développement qui étudient au Luxembourg | Part des étudiants des pays en développement qui étudient au Luxembourg | % |
| 9 | | Contribue à l'augmentation du montant des bourses d'étude | Montant des bourses d'étude | millions EUR |
| 9 | | Contribue à l'augmentation de l'aide au développement - Eau et assainissement | Aide au développement - Eau et assainissement | millions EUR (prix constant 2016) |
| 9 | | Contribue à l'augmentation de l'aide au développement - Énergie | Aide au développement - Énergie | millions EUR (prix constant 2016) |
| 9 | | Contribue à l'augmentation de l'aide au développement - Lois et règlements commerciaux | Aide au développement - Lois et règlements commerciaux | millions EUR (prix constant 2016) |
| 9 | | Contribue à l'augmentation du montant des dépenses sociales exprimé en ratio du PIB | Montant des dépenses sociales exprimé en ratio du PIB | % du PIB |
| 9 | | Contribue à l'augmentation de l'aide publique nette au développement, montant alloué aux pays les moins avancés (absolu) | Aide publique nette au développement, montant alloué aux pays les moins avancés | millions EUR (prix constant 2016) |
| 9 | | Contribue à l'augmentation de l'aide publique nette au développement, montant alloué aux pays les moins avancés (en proportion du montant total d'aide au développement) | Aide publique nette au développement, montant alloué aux pays les moins avancés, en proportion du montant total d'aide au développement | % |
| 9 | | Contribue à l'augmentation de l'aide au développement - Prévention et préparation aux catastrophes | Aide au développement - Prévention et préparation aux catastrophes | millions EUR (prix constant 2016) |
| 9 | | Contribue à l'engagement international de 100 milliards USD pour dépenses liées au climat | Contribution à l'engagement international de 100 milliards USD pour dépenses liées au climat | millions EUR |
| 9 | | Contribue à l'augmentation de l'aide au développement avec marqueur biodiversité | Aide au développement avec marqueur biodiversité | millions EUR (prix constant 2016) |
| 9 | | Contribue à l'augmentation de l'aide publique nette au développement, montant total, en proportion du revenu national brut | Aide publique nette au développement, montant total, en proportion du revenu national brut | % du RNB |
| 9 | | Contribue à l'augmentation de l'aide au développement - Coopération technique | Aide au développement - Coopération technique | millions EUR (prix constant 2016) |
| 9 | | Contribue à la réduction de la dette publique en proportion du produit intérieur brut | Dette publique en proportion du produit intérieur brut | % du PIB |
| 9 | | Contribue à l'augmentation du montant investi dans des projets de soutien à l'enseignement supérieur | Montant investi dans des projets de soutien à l'enseignement supérieur | millions EUR (prix constant 2016) |



| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
|----------------|-------------------------|--|---|--------------------------------------|
| 9 | | Contribue à l'augmentation de l'aide publique au développement - Renforcement de la société civile dans les pays partenaires | Aide publique au développement - Renforcement de la société civile dans les pays partenaires | millions EUR (prix constant 2016) |
| 10 | | Contribue à l'action climatique dans les pays en développement et à la protection du climat au niveau global | Contributions déterminées au niveau national (CDN) à la réduction des émissions de gaz à effet de serre | millions EUR |
| 10 | | Contribue à l'augmentation de l'alimentation du fonds climat énergie | Fonds climat et énergie | millions EUR |
| 10 | | Contribue à l'augmentation de la part des taxes environnementales dans le total des taxes nationales | Part des taxes environnementales dans le total des taxes nationales | % du revenu fiscal |